

DÉLIBÉRATION N°DL20210156 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 26/11/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Raphaël BACCAGLIONI (jusqu'à 21h12) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY (à partir de 21h12).

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

SAISON CULTURELLE 2021/2022 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la ville de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : l'association Arcomik, l'Association Atout Monde et les Amis des Orgues de Saint-Pierre.

La seconde partie de la saison culturelle 2021/2022 comprendra trois spectacles dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes), organisés de la façon suivante :

La ville de Saint-Chamond, en qualité d'organisateur référent, fixe une contribution financière au partenaire pour l'accueil des spectacles :

► **de Panayotis PASCOT** le jeudi 24 février 2022 à 20h30 salle Aristide Briand en partenariat avec l'association Arcomik.

La prise en charge des dépenses artistiques évaluée à 15 732 € et la répartition du contingent de places à vendre se feront de la manière suivante :

- 5 000 € pour l'association Arcomik et 375 places à vendre,
- 10 732 € pour la ville de Saint-Chamond et 375 places à vendre.

La ville de Saint-Chamond participera à hauteur de 2 000 € aux frais globaux de communication du Festival Arcomik 2022 sur présentation d'une facture (sur des crédits du service communication),

► **du Tremplin de Musiques Actuelles** le vendredi 18 mars 2022 à 20h30 à la salle Aristide Briand et **du concert « La Caravane passe »** le samedi 19 mars 2022 à 20h30 salle Aristide Briand en partenariat avec l'association Atout Monde.

La prise en charge des dépenses artistiques des deux soirées se fera de la manière suivante :

- La ville de Saint-Chamond prendra à sa charge la totalité des dépenses liées à l'accueil du Tremplin de Musiques Actuelles ainsi que du concert « La caravane passe » soit 13 507 € pour les 2 soirées (2 000 € TMA et 11 507 € pour le concert - base budget prévisionnel)
- La ville de Saint-Chamond encaissera la totalité de la billetterie.
- La vente du bar, le soir du Tremplin de Musiques Actuelles et du concert « La caravane passe » se fera de la manière suivante :

L'association Atout Monde organisera et effectuera la vente des boissons pour les 2 soirées et encaissera les recettes. Si les conditions sanitaires ne permettent pas l'ouverture du bar, aucun dédommagement ne sera possible pour les recettes non perçues.

► **concert «Travelling musical»** par l'orchestre National d'Auvergne le samedi 2 avril 2022 à 17h à la salle Aristide Briand en partenariat avec l'association des Amis des Orgues de Saint-Pierre.

La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places à vendre se fera de la manière suivante :

- 35 % pour l'association Les Amis des Orgues de Saint-Pierre plafonnée à une participation de 4 000 € et 262 places à vendre
- 65 % pour la ville de Saint-Chamond soit le reste des dépenses engagées et 488 places à vendre.

Le budget prévisionnel est établi à 11 218,50 €.

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec l'association Arcomik, l'Association Atout Monde et les Amis des Orgues de Saint-Pierre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211206-DL20210156-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/12/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD